ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-546

présenté par
Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

---

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	**+**	**-**
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 200 000	0
dont titre 2	*1 200 000*	*0*
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 200 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 200 000	1 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à pallier au manque de psychologues scolaires.

L'école manque cruellement de psychologues scolaires : aujourd'hui les système éducatif compte un psychologue pour plus de 1 500 élèves. Alors que la crise sanitaire et les confinements successifs entrainent de nombreux troubles psychologiques chez nos jeunes, il est urgent de répondre aux besoins d'accompagnement psychologiques des élèves.

Il s'agit par cet amendement de financer, à minima, la création d'un poste de psychologue scolaire supplémentaire par académie.

Afin d'assurer sa recevabilité, cet amendement :

- attribue 1 200 000 euros au titre 2 de l’action 02 « Santé scolaire » du programme 230 « Vie de l’élève »

- prélève 1 200 000 euros sur l’action 05 « Action internationale » au sein du programme 214 « Soutien à la politique de l’éducation nationale ».